Communiqué de presse
14 février 2025

Assises françaises de l'agrivoltaïsme : un appel unanime à lever les freins au développement

Hier, 13 février, la FFPA a organisé à Dijon la 2e édition des Assises françaises de l'agrivoltaïsme, un événement gratuit et ouvert à tous. Cette rencontre a réuni l'ensemble de la filière autour de débats et d'échanges constructifs. Avec plus de 400 participants, ces Assises ont rencontré un vif succès. La FFPA remercie chaleureusement son partenaire, Dijon Céréales, membre de l'Alliance BFC, pour son soutien.

Tout au long de la journée, les témoignages des agricultrices et agriculteurs ont mis en lumière l'importance de ces projets pour les territoires. L'INRAE a notamment profité de cette occasion pour rappeler les bénéfices concrets de l'agrivoltaïsme sur les parcelles agricoles.

Sans tabou ni dogmatisme, de nombreuses questions ont été abordées, notamment la proposition de loi sur le partage de la valeur, présentée par Monsieur le député Lecamp, qui a suscité de vifs échanges. La filière a pu exprimer ses inquiétudes sur plusieurs points clés :

- La limitation de puissance des projets, qui empêche un développement intelligent de l'agrivoltaïsme. En l'état, seules de petites installations près des postes sources seraient possibles sans intérêt agronomique ni rentabilité pour les agriculteurs et les développeurs.
- L'instauration d'une seconde taxe IFER sur les projets, dont le taux de rentabilité interne ne permet pas une rentabilité et qui compromet la viabilité économique des projets en alourdissant encore leur fiscalité dans ces conditions
- Une proposition de contractualisation déconnectée de la réalité du terrain ajoutant une couche réglementaire à un cadre législatif déjà complet et opérationnel. Le droit notarié est tout à fait mature sur le sujet et permet déjà une contractualisation claire et sécurisée.

La FFPA, au nom de l'ensemble de ses membres, se tient à la disposition de la mission parlementaire portée par Monsieur le député Lecamp pour apporter son expertise et étudier ensemble des propositions d'amendements pour permettre enfin le développement d'un agrivoltaïsme au service des parcelles et de la production d'une énergie verte.

La filière a besoin d'un cadre clair, agile qui soit construit avec l'ensemble de ses composantes et appliqué uniformément sur tout le territoire. L'hétérogénéité qui demeure sur les territoires n'est pas de nature à accélérer le développement de l'agrivoltaïsme, bien au contraire. Les doctrines et chartes disparates, le pouvoir laissé à des CDPENAF rendant des avis conformes sans exigence de transparence aucune, et l'absence d'un guide d'instruction sont autant de freins que nous ne cessons de relever et qui ont été rappelés hier encore.

Nous n'avons de cesse de le dire : il faut accélérer !

Cela relève d'une urgence réelle pour les agriculteurs porteurs de projet face au défi des aléas climatiques, et cela est nécessaire pour atteindre les objectifs de déploiement des EnR que la France s'est elle-même fixée.

Consciente de l'enjeu et des défis qui se posent collectivement à nous, la FFPA appelle l'ensemble des acteurs à pourvoir faire entendre leur voix de manière collégiale à l'occasion du SIA pour défendre unanimement notre filière !